L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 19 OCTOBRE 1870. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MERCREDI MATIN, 19 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, un terrain au faubourg [illegible], dans l'ilet borné par les rues Poydras, Prytanie et Erato, un autre situé entre les rues Poydras, Magasin et Tchoupitoulas.

[illegible] Guénault, à quatre heures et demie, au No de la rue Conti — 10 000 livres de mousse.

J. Déjan, Jr., à sa salle d'encan, rue Gravier — Mobilière de meubles et pianos.

Hoffman, Marks & Co, au No de la rue [illegible] — Marchandises sèches; lingerie; marchandises avariées.

[illegible] au No de la rue de Chartres — Malakoffs, balmorals, habillements, etc.

ATTENTION !

[illegible] améliorées de valeur, à l'encan

[illegible] l'attention du public sur la vente qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue [illegible], par le ministère du Shérif. Ces ventes [illegible]

[illegible] terrain situé rue des Magasins, entre les rues [illegible] et Poydras, avec le magasin en brique à quatre étages No 6, Premier District.

[illegible] terrain situé à l'angle des rues Prytanie [illegible] avec la magnifique maison de résidence [illegible] District.

[illegible] terrain contigu au précédent, situé [illegible], avec les bâtisses et améliorations [illegible], même District.

[illegible] voir les plans à la Bourse [illegible] voir aux annonces.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

Chemin de fer de Chattanooga.

[illegible] longueur totale de la voie ferrée qui [illegible] la Nouvelle-Orléans à Mobile [illegible] peu plus de 139 milles. Le chemin est presque terminé et sera bientôt [livré] à la circulation. Il reste encore à [poser] les rails sur une espace d'environ [illegible] milles, entre les Rigolets et le lac [Borgne], et sur une autre étendue d'environ quatre milles, qui se trouve entre [illegible] et Mississippi City. A part cette [solution] de continuité de neuf à dix milles, la voie est entièrement construite. [Il faudra] moins de dix mois pour mener les travaux à bonne fin, car ils ont été [commencés] au mois de février dernier et [le trafic] du chemin aura lieu dans [quelques] semaines.

[La voie] de Chattanooga est, pour [ainsi dire], une route à vol d'oiseau, car [elle s'écarte] fort peu de la ligne droite. Elle [longe les] bords du "Mississippi Sound" à [une distance] d'environ 1,500 pieds, traversant les villes de bains où se réfugie [pendant l'été] la population orléanaise, telles que la Baie St-Louis, la Passe Christian, [Mississippi] City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula. De ce dernier point, [la ligne] appuyant au nord-est, se dirige en ligne droite sur Mobile.

[Du Bayou] de Gentilly, à l'endroit où [la voie] s'en éloigne, près de l'habitation [illegible] et la Rivière aux Perles, il y a [de nombreux] milles de prairies tremblantes, [sur lesquels] il a fallu construire la voie [illegible] et en ne reculant devant aucune dépense d'argent. Il y a eu les mêmes [difficultés à] surmonter entre Est et Ouest [illegible] localités que divisent des marécages infranchissables.

[Parmi les] travaux d'art, nous citerons [le pont] des Rigolets, celui de la Baie St-Louis, celui de Biloxi. Le plus considérable [est celui de] la Baie St-Louis qui a [illegible] environ deux milles de long. [Le] pont des Rigolets a 3,825 pieds [de long]; la plus grande profondeur [du] parcours est de 41 pieds. Le [pont de] Biloxi a 6,000 pieds. Tous les trois [ont des] ponts tournants; celui des Rigolets [a] une ouverture libre de 100 [pieds de] chaque côté de la pile centrale [pour le] passage des navires; les deux [autres ont] une ouverture de 80 pieds.

[illegible] de deuxième et de troisième [ordre, au] nombre de douze; les principaux [sont] ceux du Chef-Menteur, de la [Rivière aux] Perles et de Pascagoula.

[Entre] la Nlle-Orléans et Mobile [illegible] de tout ordre qui desservent [les localités] situées entre ces deux extrémités.

[illegible] presque constant de la voie, [la] supériorité des rails employés [illegible] la grande dimension [des] traverses et le soin scrupuleux qu'a [apporté la compagnie] aux moindres détails dans la [construction] du chemin, permettront aux [trains] d'atteindre de très grandes [vitesses sans] le moindre danger pour les [voyageurs]. On pourra désormais séjourner dans les villes de bains [et se rendre] chaque jour à ses occupations à la Nouvelle-Orléans. [Le train] qui partira de cette dernière [ville après le] déjeuner, pour Mobile, pourra [illegible].

[illegible] qui mettra la Nouvelle-Orléans en communication avec Mobile n'est [illegible] dans la ligne qui se dirige [illegible] et qui doit, dans un avenir [prochain], atteindre la frontière du [Texas. Le] tracé de cette seconde partie des [travaux est] complètement terminé jusqu'à [illegible] la pose des traverses et des rails [se fait] rapidement. Cette dernière ligne [est] [illegible] sous tous les rapports: [illegible] entre autres particularités, [illegible] de 116 milles de longueur. Le [pont] entre la Nouvelle-Orléans et [illegible] de 332 milles dont environ 127 [illegible].

[Nous devons] les détails qui précèdent [à M.] Ch. C. Biberon, ingénieur civil, [qui nous a] fort obligeamment mis à notre [disposition]. Chargé de la levée des plans [et de la] partie scientifique des travaux, [il s'est] distingué et avec un talent [dont nous] nous plaisons à rendre [hommage dans] les importantes fonctions de [l'ingénieur] en chef de la compagnie de [Chattanooga].

[Journaux] illustrés. — M. A. B. Bech[illegible] a eu l'obligeance de nous [remettre] des exemplaires de divers journaux de New York. Nous le [prions d'agréer] nos remerciements.

[Voyage] pour la paroisse [Plaquemines]. — Le bateau *Bradish Johnson* [fait] deux voyages par semaine [pour la] paroisse Plaquemines. Ce bateau [est] parfaitement commandé par le [capitaine] W. S. Bassett, qui est lui-même [un] excellent commis, M. O. Canton. [Pour] fret et passage, s'adresser à [M.] J. M. Peterson, rue Gravier, No.

[Le] Henry Tete. — Cet excellent [bateau part] aujourd'hui à midi, pour Donaldsonville et les points intermédiaires. [Il est comman]dé par le capitaine Jos. Dal[illegible] connaît l'habileté et la prudence, [et le] commis M. H. Landry, [est] plein de prévenances pour [les passagers] du *Henry Tete*.

[Pour les] Attakapas. — Le bon et rapide [vapeur] *Enterprise*, capitaine S. [illegible] Laorn, commis, partira ce [soir] pour les Attakapas. Il [prend du fret] et des passagers pour [Brashear], Pattersonville, Centreville, [Franklin], Charenton, et les autres points [illegible]. Voir l'annonce.

[Changement] de domicile. — Nous appelons l'attention des Dames sur l'annonce [de] Madame [Meaumé] qui vient de transférer [son atelier] rue Ste-Anne, No. 26, entre les rues [Bourbon] et Dauphine. Mme Meaumé [fait] les plus habiles modistes, vendant [à des] prix très modérés les patrons les [plus nouv]eaux.

[Loterie]. — M. J. Seymour Burke, No 387, [rue Lafayette], déclare dans une communication [qu'il] trouvera plus loin qu'ayant [été porteur d'un] billet de combinaison, pris à [la Loterie] de l'Etat de la Louisiane, il a [gagné] 250 et que ce montant lui a été [immédiate]ment payé sur présentation du [billet] au bureau de la Compagnie.

[C'est un] exemple entre cent de la loyauté [avec laquelle] la loterie de la Louisiane [fait] ses opérations et exécute ses engagements. Nous l'avons dit souvent : la [loterie] de la loterie de l'Etat de la [Louisiane] est fondée de manière à inspirer [la confi]ance égale aux meilleures entreprises de loterie du monde et chacun peut [y] épargner sur ses dépenses une [somme] périodique pour courir la chance [d'un] gros bénéfice bien payé. A ces [conditions], mettre à la loterie n'est plus [une] sorte de duperie, c'est faire un [acte] économie judicieux, car cette économie peut être le commencement et la [base d']une fortune solide.

Autres Nouvelles par le Câble.

Le *Courrier des Etats-Unis* résume ainsi les comptes-rendus des combats près d'Orléans :

LA BATAILLE D'ARTENAY.

Nous avons trois versions de la bataille livrée le 11 à Artenay, village du département du Loiret, à 5 lieues au nord d'Orléans. Voici d'abord le bulletin officiel allemand :

"Un détachement de l'armée du prince royal, commandé par le général von der Tann, a défait hier (11) près d'Orléans, une partie de l'armée de la Loire, prenant 1,000 prisonniers et 3 pièces d'artillerie. Les Français se sont enfuis en désordre. Aux dernières nouvelles reçues du théâtre de l'engagement, à Artenay, la cavalerie prussienne poursuivait de près les troupes françaises."

Le commandant en chef du 15e corps français a rendu compte de l'affaire au ministre de la guerre à Tours en ces termes :

"Ce matin, 11, à 9 heures, notre force à Artenay a été attaquée par un corps ennemi considérable. Nos troupes se composaient de la brigade du général Lorguel et de plusieurs compagnies de chasseurs. Après une lutte opiniâtre, l'ennemi a réussi à occuper la position. Le général Reyau est venu au secours de nos troupes avec cinq régiments, quatre bataillons et une batterie de 5 canons. Après avoir combattu jusqu'à 3 heures de l'après-midi, nous avons été forcés de nous retirer dans une forêt que nous occupons encore et qu'il faut défendre à tout prix. L'ennemi était grandement supérieur en nombre."

Enfin, les détails qui suivent sont fournis par une correspondance de Boulogne :

"Une force d'environ 3,500 hommes de troupes françaises, occupant la gare et une hauteur fortifiée au-dessus de la route postale de Château-Gaillard, a été attaquée le 11 au matin par un corps de 15,000 à 20,000 soldats allemands de l'armée de Versailles, venu d'Etampes la nuit précédente. La nouvelle de l'attaque ayant été télégraphiée à Orléans, le poste a été promptement renforcé par 15,000 hommes et une batterie de campagne. Mais les Français postés à Artenay avaient été contraints de battre en retraite avant l'arrivée des renforts, et le théâtre de l'action s'est trouvé transporté près de la ferme de Martin Brûlé, à la jonction de la route de Chevilly, où la ligne française a été tournée par les Allemands et repoussée par Cercottes dans la forêt d'Orléans. Des renforts étant arrivés, les Français se sont retranchés sur la route d'Ambert, dans la forêt et dans le village de Montjoye.—Il est à remarquer que c'est en ce même lieu que Dunois fut défait par sir John Falstaff et Talbot par Jeanne d'Arc.

Des avis postérieurs annoncent que la bataille a recommencé le lendemain, mais nous n'en connaissons encore ni les détails ni le résultat.

France.

On lit dans le *Constitutionnel*, du 25.

"L'amiral Fourichon, arrivé à Tours depuis trois ou quatre jours à peine, pour y organiser le service de la guerre, s'est mis résolument à l'œuvre. Tout était à faire. Après s'être rendu compte de la situation et avoir examiné ce qu'il convenait de faire dans l'intérêt de la défense nationale, l'amiral a pris des résolutions importantes.

"Nous croyons savoir que le général Sol, qui commandait la division militaire à Clermont-Ferrand, est appelé au commandement de la division de Tours.

"Le général Maridaz remplacera le général Sol à Clermont.

"Les départements qui faisaient partie de la première division militaire siégeant à Paris, sont placés sous les ordres du général de Polhez. Le général de Polhez est renommé pour sa capacité et sa bravoure.

"Le général d'Aurelles de Paladine serait chargé du commandement du sud-ouest de Paris jusqu'au département de l'Eure."

On lit dans l'*Etoile belge* :

"Nous avons dit que les électeurs de la Charente avaient offert une candidature au duc d'Aumale pour la Constituante.

"Voici la réponse que le duc d'Aumale a adressée, par télégraphe, aux électeurs qui avaient pris cette initiative :

"Toujours prêt à servir mon pays, j'accepte la candidature.

"Voici mon programme :

"Adhésion actuelle au gouvernement qui combat et qui négocie;

"Adhésion future au gouvernement librement choisi par la Constituante;

"Paix honorable;

"Liberté, ordre, probité."

EVREUX, *mardi, 27 septembre.*

Des avis particuliers de Paris du 25 disent que, dans les combats des derniers jours, les pertes des Prussiens se seraient élevées à 20,000 hommes, 10 canons et 2 mitrailleuses.

Des lettres trouvées sur les Prussiens, constatent un grand découragement : ils ont été trompés; on leur avait fait croire qu'ils ne trouveraient aucune résistance sous les murs de Paris, qui leur ouvrirait ses portes. L'attitude de la population et de tous les partis est excellente. Tout le monde est décidé à une résistance à outrance.

De tous côtés, on arme les populations dans les départements envahis par l'ennemi. Le *Siècle* du 9 octobre rapporte ce qui suit :

"Les nouvelles des départements envahis montrent que la situation des Prussiens s'aggrave par suite de leurs réquisitions continues et incessantes. Les habitants forment des compagnies de francs-tireurs. Celles de ces compagnies qui sont déjà organisées ont obtenu des avantages marqués contre les Prussiens. Dans beaucoup de cas, des traînards et de petits détachements ennemis ont été détruits."

Ces renseignements sont confirmés par une correspondance télégraphique de Luxembourg adressée au journal la *Tribune* et où nous lisons :

"Le 8, tous les maires des communes voisines de Longwy se sont réunis dans cette ville, afin de s'entendre pour organiser un corps de francs-tireurs qui descendront vers Etain et couperont ensuite les communications de l'ennemi par chemin de fer avec Paris. C'est par Longwy qu'on importera les armes destinées aux francs-tireurs de la Moselle et des Ardennes.

"Entre Metz et Sedan, il y a dans les villages plus de cinq mille soldats français échappés à la capitulation de Sedan.

"A Saint-Dié et à Plombières, dans les Vosges, on forme douze bataillons de francs-tireurs."

L'Entrevue de Jules Favre et de Bismarck.

RAPPORT OFFICIEL.

Tours, *mardi 27 septembre*, 4 h. 50 du soir.

Le *Journal officiel* du 25 arrivé aujourd'hui à Tours apporte le rapport de M. Jules Favre sur l'entrevue de Ferrières.

Il renouvelle la déclaration que les hommes du gouvernement actuel ont constamment préconisé la paix et la liberté, et combattu la guerre entreprise dans un intérêt exclusivement dynastique.

"Si, dit le rapport, après le renversement du promoteur de la guerre, la Prusse avait voulu traiter, sur les bases d'une indemnité à déterminer, mais sans cession de territoire, nous aurions accueilli la paix comme un bienfait et un gage de réconciliation entre les deux nations qu'une politique odieuse seule divisa."

Le rapport constate le revirement sympathique à la France des cabinets européens qui étaient hostiles ou indifférents à l'égard de l'empire. Déjà plusieurs gouvernements ont reconnu la république.

Le 10 septembre, M. J. Favre fit demander à M. de Bismark s'il voulait entrer en négociations. M. de Bismark objecta l'irrégularité de notre gouvernement, tout en demandant quelles garanties nous présentions relativement à l'exécution d'un traité. Alors, sur le conseil de lord Lyons, M. J. Favre fit la démarche.

Le rapport résume la conversation qui eut lieu. M. Favre protesta de l'amour de la France pour la paix, mais il fit connaître aussi sa résolution inébranlable de n'accepter aucune condition qui réduirait la paix à une trêve courte et menaçante.

M. de Bismark répondit que s'il croyait une pareille paix possible, il la signerait immédiatement, ajoutant que le gouvernement actuel était précaire et qu'il serait renversé par la populace, si Paris n'était pas pris dans quelques jours. La France n'oublierait pas plus Sedan que Waterloo et Sadowa et a la volonté arrêtée d'attaquer l'Allemagne.

M. J. Favre ayant contesté ces assertions, puis demandé à M. de Bismark de formuler ses conditions, ce dernier déclara que la sécurité de l'Allemagne lui commandait de conserver les départements de l'Alsace et de la Moselle avec Metz, Château-Salins et Soissons.

M. J. Favre objecta l'attitude possible de l'Europe devant les prétentions de la Prusse, et la nécessité de donner le temps pour réunir une assemblée constituante.

M. de Bismark répondit qu'il refusait tout armistice.

Le soir du 19 septembre, dans une entrevue, M. de Bismark paraissant moins hostile à l'armistice, M. J. Favre demanda 15 jours.

Dans la matinée du 20, M. de Bismark posa comme conditions l'occupation de Strasbourg, Toul, Phalsbourg, et comme M. J. Favre lui avait dit que l'Assemblée se réunirait à Paris, il voulait dans ce cas avoir un fort dominant Paris, celui du Mont-Valérien, par exemple. M. Favre ayant objecté qu'il était plus simple de demander Paris, M. de Bismark répondit : "Cherchons une autre combinaison."

"Je lui parlai, dit le rapport, de la réunion de l'Assemblée à Tours, ne prenant aucun gage du côté de Paris."

"M. de Bismark promit d'en référer au Roi. Revenant à Strasbourg, il demanda que la garnison se rendit prisonnière de guerre. Je lui exprimai mon indignation; il alla consulter le Roi qui, acceptant la combinaison relative à Strasbourg, insista pour que la garnison de cette ville se rendit prisonnière de guerre.

"Etant à bout de forces, je me levai et pris congé, en lui exprimant la conviction que 'nous combattrions tant que nous trouverions dans Paris un élément de résistance.'"

M. J. Favre explique ensuite la portée de l'entrevue.

"Je cherchais la paix, dit-il, et j'ai rencontré une volonté inflexible de conquête et de guerre. Je voulais la possibilité d'interroger la France, et il m'a été répondu qu'il fallait passer sous des fourches caudines. Je constate les faits en les signalant à l'Europe. J'ai voulu ardemment la paix, et un armistice. Vous connaissez les conditions qu'on m'a faites. Vous avez, comme moi, été d'avis qu'il fallait en repousser l'humiliation. Je suis convaincu que la France indignée partagera notre résolution.

"J'adressai, le 21, une dépêche à M. de Bismark, expliquant que le gouvernement de la défense nationale ne pouvait souscrire aux conditions auxquelles l'armistice était subordonné.

"Nous avons tout fait pour que la paix fût rendue aux deux nations, j'ai foi dans la justice de Dieu qui décidera de nos destinées."

M. Jules Favre constate que sa mission n'a pas été inutile. "Elle a mis fin à l'équivoque dans laquelle la Prusse s'enfermait. Elle avait déclaré qu'elle attaquait Napoléon III et ses soldats, et qu'elle respectait la nation française. Nous savons aujourd'hui ce qu'elle veut.

"Que le pays nous entende et se lève ou pour nous désavouer ou pour résister à outrance. Les départements s'organisent et vont venir au secours de Paris. Le dernier mot n'est pas dit dans cette lutte où la force se rue contre le droit.

"Il dépend de notre constance que la force appartienne à la justice et à la liberté."

Ferrières, mardi 27 septembre.

Le rapport de M. Favre sur ses délibérations avec le chancelier fédéral constate bien qu'on s'est efforcé d'être vrai; mais il est tout de même encore inexact.

La question de l'armistice était placée en première ligne.

Quant à la cession de territoires, M. de Bismark ne voulait s'expliquer que quand cette cession aurait été acceptée en principe.

Les comités de machines à coudre des Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, tenues en 1870, ont sanctionné les précieuses qualités de celle de Grover & Baker en lui accordant le premier prix destiné à la meilleure machine pour familles.

Le parti légitimiste en France.

MANIFESTE DU COMTE DE CHAMBORD.

Le manifeste suivant vient d'être répandu dans le parti légitimiste :

"*Note de Mgr le comte de Chambord.*

"Monseigneur est très vivement préoccupé de la situation de la France. Il suit avec une anxieuse sollicitude les phases diverses et désastreuses qui ont conduit l'ennemi devant Paris, et maintenant son cœur généreux et patriotique s'exalte en pensant que c'est à lui peut-être, si la Providence vient à l'aider, que doit être confié l'honneur de sauver notre malheureuse patrie.

"La monarchie française, dont monseigneur est le noble héritier, et qui se résume en sa personne, la monarchie française a fait dans le passé de grandes choses, et plus d'une fois la France a été sauvée par elle !

"Les moments sont suprêmes !

"Monseigneur est convaincu que cette noble tâche est maintenant la sienne, et qu'aujourd'hui, comme autrefois, le droit fera reculer la force.

"Il va donc se dévouer à cette grande œuvre avec toute la prudence et l'énergie que réclament les circonstances.

"Mais il demande à ses amis de venir l'aider de leurs concours dévoué.

"La cause de la monarchie est encore ce qu'elle a toujours été, la cause même de la France. Beaucoup ont cédé aux événements, aux intérêts, à des influences ou à des considérations diverses, etc. Mais maintenant la lumière est faite; la révolution, sous toutes les formes, n'a donné au pays ni paix, ni sécurité, ni liberté. Elle oscille toujours depuis son début entre l'anarchie et le despotisme, et aujourd'hui, pour la troisième fois, la patrie est envahie et son sol sacré est souillé par l'étranger.

"Monseigneur se confie à ces enseignements de l'histoire qui ne peuvent pas toujours être vains, et il réclame le concours de tous les Français dévoués à leur pays, à quelque opinion qu'ils aient appartenu dans le passé.

"Monseigneur dit donc à tous : Soyez sans inquiétude, espérez; le jour où il le faudra, je me présenterai. Le jour où la France aura besoin de moi, sur un point quelconque, j'y serai. J'ai montré, depuis quarante ans, que je n'avais pas l'amour du pouvoir; mais j'ai dans le cœur l'amour de la France, et mon dévouement sera toujours à la hauteur de mon devoir."

"Une autre pensée préoccupe également Monseigneur.

"Le serment est aboli : par conséquent, il peut dire maintenant à ses amis ce qu'il ne pouvait leur dire avant. Monseigneur presse avec instance de se produire dans toutes les fonctions électives, d'entrer dans les conseils de la commune et du département, d'être maires, adjoints, etc., enfin d'être partout où ils peuvent être utiles aux intérêts moraux et matériels du pays.

"Dans quelques jours, une assemblée constituante va être élue. Pourra-t-elle se réunir et faire son œuvre au milieu des dangers et peut-être des désastres de la patrie ?

"Nous l'ignorons; mais si elle se réunit, elle aura certainement une immense importance, car elle devra résoudre les questions les plus difficiles et donner à la France un gouvernement nouveau.

"Elle aura dans ses mains la paix ou la guerre, l'intégrité du territoire ou son morcellement, nos places fortes à défendre ou à détruire, notre marine à conserver ou à livrer pour une part à l'ennemi.

"...En un mot, cette grande assemblée aura dans les mains toutes les destinées, et devra faire, par son vote, l'honneur ou le déshonneur de la France.

"Il faut donc, pour le salut de notre pays, que tous les partis incertains mettent de côté leurs susceptibilités et viennent à nous, parce que nous représentons le droit, la vérité et la justice.

"Il faut que tous les Français qui ont baissé la tête à tous les événements et aux pouvoirs éphémères qu'ils ont produits, reconnaissent enfin que la monarchie héréditaire est maintenant le seul port où ils puissent trouver la paix, l'honneur et la sécurité.

"L'empire nous a livrés à l'étranger, la République est impuissante, en présence d'un si grand désastre, et d'ailleurs elle effraie par ses doctrines et ses exagérations.

"Il reste la monarchie héréditaire et traditionnelle.

"C'est elle qui, unie au pays tout entier, chassera les envahisseurs de la patrie ou en obtiendra une paix honorable, et cette paix sera sincère et durable, parce qu'elle conservera intacts et l'honneur et le territoire de la France.

"Dans ces conditions et avec ces pensées élevées qui doivent toujours les diriger, monseigneur demande à ses amis de ne faire aucune concession de principes et d'opinion dans les élections qui vont avoir lieu pour nommer une Assemblée constituante.

"Les hommes faibles, irrésolus et sans couleur, n'ont jamais rien sauvé. Ils s'inclinent devant les faits accomplis, ils craignent, ils tremblent, ils transigent, quand il faudrait, au contraire, porter d'une main ferme et avec un cœur haut le flambeau de la vérité.

"Ce n'est pas, qu'on le remarque bien, pour exclure certains hommes, et par un sentiment de prévention qui n'est jamais entré dans son cœur, que monseigneur donne cette instruction à ses amis, c'est uniquement dans un intérêt de salut public.

"Des demi-mesures et des transactions ne peuvent que perpétuer le mal. Il faut aux douleurs de la patrie un remède radical et des hommes convaincus et énergiques pour le représenter et le défendre.

"Monseigneur livre ces pensées aux méditations de tous ses amis, et il leur demande avec instance de se conformer à ces instructions dans tous les départements où ils ont le droit de compter sur un succès.

"Confiance, dévouement et fermeté !

"Dieu fera le reste !!!

"16 septembre 1870."

LES FORTS DE PARIS.

Voici les distances exactes qui séparent les forts extérieurs de Paris de l'enceinte fortifiée de la ville :

Fort du Mont-Valérien	5,800	mètres.
Fort d'Issy	2,200	"
Fort de Vanvres	2,230	"
Fort de Montrouge	1,600	"
Fort de Bicêtre	1,500	"
Fort d'Ivry	2,500	"
Fort de Charenton	5,000	"
Fort de Nogent	4,900	"
Fort de Rosny	4,100	"
Fort de Noisy	3,850	"
Fort de Romainville	2,050	"
Fort d'Aubervilliers	2,100	"
Fort de l'Est	3,400	"
Couronne de la Briche	5,020	"

La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à la meilleure machine pour familles, aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, en 1870. Bureaux, 183 Canal.

"LA PERLE," POUDRE DENTIFRICE. Les dents sont d'une importance capitale, sans elles il n'y a ni vraie beauté, ni bonne digestion. Pour les conserver faites usage tous les jours de la PERLE, poudre dentifrice, préparée par M. A. Griffo. Cette poudre blanchit et conserve admirablement les dents; prévient ou arrête la carie; tonifie et vivifie les gencives; parfume la bouche et la maintient dans un parfait état de propreté.

C'est, au dire de tout le monde, la meilleure poudre dentifrice parue jusqu'à ce jour.

Elle se vend 30 *cents la boîte* seulement, à la Pharmacie, rue Royale, 365, coin Hôpital.

La machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté le prix aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, ne coûte que $60. Bureaux, 183, de la rue du Canal.

RAPPORT MORTUAIRE. — Du 16 au 17 du courant il est mort 20 personnes dont 3 de la fièvre jaune :

Anthony Bugna, 24 ans, Italie, rue de Grape 25.

Frank Bunsgard, 35 ans, Grèce, rue du Quartier 14.

James Waier, 26 ans, Massachusetts, Hôtel-Dieu.

CE QUE DOIT ÊTRE LA RÉPUBLIQUE.

Le *Mémorial de la Loire* définit en ces termes excellents les conditions dans lesquelles "il faut vouloir la République :"

"Il ne suffit pas de déclarer qu'on veut la République, il faut préciser, de plus, laquelle on veut, car il y en a plusieurs sortes, et pour la République, comme pour tout autre système, à côté du principe il y a la manière de le comprendre et de le pratiquer.

Or, la République, comme nous la comprenons, doit être protectrice de tous les droits et donner une efficace garantie à tous les intérêts légitimes.

Elle doit assurer aux citoyens l'entière liberté de leur croyance religieuse et du culte qui accompagne cette croyance.

Elle doit maintenir dans leur intégrité et défendre contre toute atteinte les principes qui sont le fondement et la sauvegarde de toute organisation sociale.

Elle doit respecter la propriété de chacun, et tout en s'efforçant de rendre meilleure et de faire plus large au soleil la part des déshérités de la fortune, ne pas toucher aux biens acquis, qui représentent soit le travail des possesseurs actuels, soit la source des labeurs des générations dont ils ont hérité.

Elle doit préserver la liberté individuelle et donner le plus grand développement possible à la liberté politique.

Elle doit répandre à flots et gratuitement les bienfaits de l'instruction.

Elle doit condamner la violence et prévenir les désordres.

Elle doit être le gouvernement de tous par tous, et non le règne d'une minorité intolérante et oppressive.

Elle doit ouvrir un sein maternel à tous ceux qui viennent loyalement à elle, et s'efforcer de fonder l'harmonie des intelligences et des patriotismes, sur l'oubli des dissentiments et des divisions du passé.

Elle doit s'occuper incessamment du sort des classes laborieuses, de l'amélioration de leur condition morale et matérielle, de leur rendre le travail plus abondant et le crédit plus accessible, sans les abuser par des chimères décevantes et les bercer de rêves insensés.

En un mot, la République doit être par excellence le gouvernement de l'ordre, du progrès et de la liberté.

A ces conditions, elle vivra d'une vie glorieuse et éternelle. A ces conditions, une fois les graves périls du moment présent écartés, elle fera la France heureuse, grande et prospère.

En dehors de ces conditions, il n'est pour elle et pour la patrie que troubles, incertitudes et angoisses.

Lettre du roi d'Italie au Pape.

On lit dans la *Gazette officielle* :

"Le *Journal de Rome* du 12 septembre ayant publié un prétendu résumé de la lettre de S. M. le Roi, remise par le comte Ponza di San Martino, à S. S. Pie IX, nous donnons le texte même de cette lettre :

"Très-Saint-Père,

"Avec une affection de fils, avec une foi de catholique, avec une loyauté de roi, avec un sentiment d'Italien, je m'adresse encore, comme je l'ai fait autrefois, au cœur de Votre Sainteté.

"Un orage plein de périls menace l'Europe. A la faveur de la guerre qui désole le centre du continent, le parti de la révolution cosmopolite augmente de hardiesse et d'audace, et prépare, spécialement en Italie et dans les provinces gouvernées par Votre Sainteté, les derniers coups à la monarchie et à la papauté.

"Je sais, Très-Saint Père, que la grandeur de votre âme ne le céderait jamais à la grandeur des événements; mais, moi, roi catholique et roi Italien, et, comme tel, gardien et garant, par la disposition de la divine Providence et par la volonté de la nation, des destinées de tous les Italiens, je sens le devoir de prendre, en face de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité du maintien de l'ordre dans la Péninsule et de la sécurité du Saint-Siège.

"Or, Très-Saint Père, l'état d'esprit des populations gouvernées par Votre Sainteté et la présence parmi elles de troupes étrangères venues de lieux divers avec des intentions diverses sont un foyer d'agitation et de périls évidents pour tous. Le hasard et l'effervescence des passions peut conduire à des violences et à une effusion de sang qu'il est de mon devoir et du vôtre, Très-Saint Père, d'éviter et d'empêcher.

"Je vois l'inéluctable nécessité, pour la sécurité de l'Italie et du Saint-Siège, que mes troupes, déjà préposées à la garde des frontières, s'avancent et occupent les positions qui seront indispensables à la sécurité de Votre Sainteté et au maintien de l'ordre.

"Votre Sainteté ne voudra pas voir un acte hostile dans cette mesure de précaution. Mon gouvernement et mes forces se restreindront absolument à une action conservatrice et tutélaire des droits facilement conciliables des populations romaines avec l'inviolabilité du Souverain-Pontife et de son autorité spirituelle avec l'indépendance du Saint-Siège.

"Si Votre Sainteté, comme je n'en doute pas, et comme son caractère sacré et la bonté de son âme me donnent le droit de l'espérer, est inspirée d'un désir égal au mien, d'éviter tout conflit et d'échapper au péril d'une violence, elle pourra prendre avec le comte Ponza di San Martino, qui lui remettra cette lettre et qui est muni des instructions opportunes par mon gouvernement, les accords qui paraîtront mieux devoir conduire au but désiré.

"Que Votre Sainteté me permette d'espérer encore que le moment actuel, aussi solennel pour l'Italie que pour l'Eglise et pour la papauté, rendra efficace l'esprit de bienveillance, qui n'a jamais pu s'éteindre dans votre cœur envers cette terre qui est aussi votre patrie, et les sentiments de conciliation que je me suis toujours étudié, avec une persévérance infatigable, à traduire en actes, afin que, tout en satisfaisant aux aspirations nationales, le chef de la catholicité, entouré du dévouement des populations italiennes, conservât sur les rives du Tibre un siège glorieux et indépendant de toute souveraineté humaine.

"Votre Sainteté, en délivrant Rome des troupes étrangères, en l'enlevant au péril continuel d'être le champ de bataille des partis subversifs, aura accompli une œuvre merveilleuse, rendu la paix à l'Eglise et montré à l'Europe épouvantée par les horreurs de la guerre comment on peut gagner de grandes batailles et remporter des victoires immortelles par un acte de justice et par un seul mot d'affection.

"Je prie Votre Sainteté de vouloir bien m'accorder sa bénédiction apostolique, et je renouvelle à Votre Sainteté l'expression des sentiments de mon profond respect.

"Florence, 8 septembre 1870.

"De Votre Sainteté le très-humble, très-obéissant et très-dévoué fils,

"VICTOR-EMMANUEL."

CHRONIQUE LOCALE.

HONNEUR A LA MÉMOIRE DE LEE. — Beaucoup de monde, hier soir, au théâtre St Charles, et dans ce monde beaucoup de dames. Grandes décorations de circonstances depuis le rez-de-chaussée jusqu'au dôme du théâtre; Nombre de gens y avaient mis la main et ces décorations se faisaient remarquer par beaucoup de goût et d'élégance. Le noir et le blanc étaient partout entrelacés. Les arches, les entrées, les colonnes et les galeries en étaient couvertes et la scène était ornée de nombreuses bannières, parmi lesquelles la belle bannière du club Hancock avec le portrait du général Hancock au dessous d'un portrait médaillon du général Lee, ce dernier artistement décoré et drapé. Les dames portaient toutes des robes de deuil.

La scène était occupée par les officiers du meeting, les orateurs du jour, les membres de la presse et nombre de messieurs. Les officiers et les membres du comité avaient tous des insignes et des rosettes.

M. Johnson, président, a présenté quelques remarques en harmonie avec la circonstance, après quoi la musique a exécuté le Stabat Mater, la Prière de Moïse, l'Aria de Lucia, le Miserere du Trovatore, la Marche funèbre de Meyerbeer, etc.

La prière a été dite par le Rév. W. F. Adams, et, après le Stabat Mater, l'Hon. Wm. M. Burwell a prononcé l'adresse. Après la Prière de Moïse, l'oraison a été dite par l'Hon. Jos. J. Semmes et après l'Aria, l'éloge a été prononcé par le Rév. B. M. Palmer. La bénédiction a été donnée par le Rév. Dr. Leacock.

On trouvera dans notre partie anglaise un résumé de tous les discours qui ont été prononcés. Quant à nous, faute de temps et de place, nous nous bornerons à dire que le Rév. Dr Palmer a déployé une éloquence tout à fait à la hauteur de son sujet; qu'il a été écouté avec une attention religieuse, qu'il a fait pleurer les dames et que la conclusion de son magnifique discours a été accueillie par des applaudissements plusieurs fois répétés. Le Dr Palmer est un grand, très grand orateur. M. Semmes a aussi produit beaucoup d'effet.

M. Ed. L. Jewell, du *Bulletin*, a lu les résolutions pour l'occasion et, sur la proposition du président, ces résolutions ont été adoptées par tous les assistants qui se sont levés pour exprimer leur assentiment.

Le Dr Leacock, alors a prononcé quelques paroles pour donner la bénédiction, après quoi la musique a exécuté un morceau final et le meeting s'est dispersé.

AFFAIRES D'ENREGISTREMENT. — Le caporal McManus a été mis sous une caution de $500 par le commissaire Weller, des Etats-Unis, sur l'accusation d'avoir expulsé l'inspecteur Demonrelle du bureau d'enregistrement du 5e Ward. M. Demonrelle est un des inspecteurs nommés par le juge Woods de la Cour de Circuit des Etats-Unis.

Les enregistreurs d'Etat, Fernandez et Duplessis ont été interrogés pour avoir refusé de laisser M. Demonrelle examiner les livres d'enregistrement. Comme ils ont paru avoir agi dans l'ignorance de l'autorité de M. Demonrelle, ils ont été déchargés.

Un vieux nègre a été traduit pour avoir essayé de se faire enregistrer sans avoir son domicile dans le ward où il a adressé sa demande. Mais ce vieux nègre n'ayant pas mis aucune malice ni aucune combinaison de fraude dans son acte a été renvoyé.

CHUTE. — Hier matin vers 1 1/2 heures un nommé Francis Doherty est tombé de la galerie de la maison de Wm Strabmeyer au coin des rues Joséphine et Water, sur la banquette, 20 pieds de distance, et s'est fait beaucoup de mal. Doherty a été transporté à l'hôpital de Charité.

REPRIS. — On se rappelle peut-être qu'un vieil homme de couleur, nommé Chas. Janin, perdit, il y a quelques mois, une somme de $400 qu'on lui fut enlevée par des voleurs, et que ce pauvre vieillard en devint presque fou de chagrin. Deux hommes furent arrêtés. L'un, nommé, Bell, fut envoyé au pénitencier, tandis que l'autre, J. Nelson, trouva le moyen de prendre la poudre d'escampette. Mais il a eu la mauvaise idée de revenir, et hier il a été arrêté de nouveau, rue du Canal. Il est probable qu'il ira, sous peu, rejoindre son camarade Bell à Bâton-Rouge.

ACHAT DE BAS. — M. V. Fernandez se plaint que, vers 11 heures 1/2, dimanche matin, un jeune homme, qui n'a donné ni son nom ni son adresse, vint vers son échoppe pour acheter des bas. M. Fernandez étant occupé avec un autre acheteur, le jeune homme changea d'avis et au lieu d'acheter des bas il s'empara de $70 à $85 qu'il enleva d'un tiroir de l'échoppe et disparut. Depuis il n'a pas été revu dans le voisinage.

VOL. — La résidence de M. Sharpley, rue Gasquet No 321, a été visitée, samedi soir, par une personne inconnue qui a enlevé $35 en billets et une quantité de linge. Le voleur est entré par une porte de derrière, et est ressorti par là sans avoir été vu de personne.

NOYÉE. — Une fille blanche, âgée de 16 ans et native de la Louisiane, s'est noyée dimanche soir en se jetant dans le fleuve au dessus d'Alger. On dit que depuis longtemps cette jeune fille était atteinte de folie.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

L'Allemand substitué au Français à Strasbourg.

Combat de Bagneux.

Succès des Français.

Les Prussiens dans le département du Nord.

Une sortie de la garnison de Paris.

Les Prussiens perdent 3,000 hommes.

Défense organisée dans les Vosges.

Adresse merveilleuse des canonniers français.

Les Allemands inquiétés dans leurs lignes de communication.

Combinaison de mouvements stratégiques.

Vesoul occupé par les Prussiens.

Ils prennent Montdidier et font une levée d'argent.

Nouvelles Européennes.

Berlin, 18 oct.—La population de Strasbourg est généralement satisfaite de la situation. On a arrêté quelques individus qui, depuis la capitulation, ont tiré des fenêtres sur les Prussiens. Le langage officiel sera dorénavant l'allemand.

St-Cloud est en ruines. Les tableaux, les tapisseries ont été enlevés.

Londres, 18 oct—Le général Bourbaki qui commande l'armée du Nord coopérera avec le maréchal Bazaine.

L'épizootie se propage sur le continent.

L'investissement de Soissons a duré trois semaines; le bombardement trois jours.

Des détails de la bataille de Bagneux ont été reçus. A neuf heures du matin les Français ont ouvert le feu avec leur artillerie. Les Prussiens ont répondu. Bientôt les gardes mobiles se sont avancés au pas de charge et une bataille acharnée a eu lieu. La position des Prussiens a été emportée à la pointe de la baïonnette. Les Prussiens incapables de résister à l'avalanche d'hommes qui se précipitaient sur eux ont eu vainement recours à plusieurs stratagèmes et se sont finalement dispersés. Les Français sont entrés à Bagneux et ont promptement emporté les barricades prussiennes.

De fortes masses de Prussiens ont alors paru sur le plateau et les Français protégés par les forts se sont retirés sans être inquiétés, l'objet de la reconnaissance étant accompli sous tous les rapports. Les Prussiens ont perdu 3,000 hommes tués et blessés et cent prisonniers.

Tours, 18.—Les deux armées continuent à concentrer leurs forces près d'Orléans. Les Prussiens occupent la place et le camp près de Meung.

Des avis de Lille rapportent l'arrivée de forces prussiennes considérables dans le département du Nord.

Il y a une colonne prussienne sur chaque rive de la Loire. Les Prussiens viennent évidemment vers Blois et Tours.

Une autre sortie heureuse de Paris vient d'être annoncée; les Prussiens ont perdu 3,000 hommes. Pas d'autres détails.

Il n'est plus question de transférer le siège du gouvernement ailleurs qu'à Tours. La discipline des armées françaises s'est beaucoup améliorée dernièrement.

Londres, 18.—Le *Times* rappelle à ses lecteurs qu'aujourd'hui est l'anniversaire de la grande bataille de Leipsic en 1813, journée qui a été régulièrement célébrée pendant un grand nombre d'années.

On croit dans les camps allemands que le bombardement de Paris par toutes les batteries, commencera aujourd'hui.

Il y a 3000 blessés Allemands et Français à Orléans.

Les armées allemandes en France sont constamment renforcées et on estime qu'il y a maintenant au moins 600,000 soldats Allemands sur le sol français.

Rieu de la Ferté St.-Aubin.

Gambetta est parti de Tours pour se rendre dans les Vosges où une armée s'organise pour arrêter la marche des Prussiens sur Lyon.

Les Prussiens n'ont fait aucun autre mouvement vers Blois ou Tours.

Valenciennes, 18.—Un attaché du ministère des affaires étrangères vient d'arriver ici de Paris. Il annonce que les Parisiens sont calmes et pleins d'espoir. Les canons français balaient les plaines autour de Paris. Les Prussiens se mettent à l'abri derrière de puissantes batteries. Le tir des Français est d'une exactitude merveilleuse. Le bombardement de Paris est impossible tant que les forts seront aussi bien servis. La fabrication des armes est très active dans Paris.

Londres, 18 oct. au soir. — Consolidés clos à 92 1/2. Bonds 88 1/4. Les stocks sont fermes. Le sucre en demande à 32 et 32.6.

St-Pétersbourg, 18 oct.—Le journal *Censeur* a été suspendu pour avoir publié des articles outrageants contre le roi de Prusse.

Londres, 18. — Thiers est retourné en France.

On rapporte que la Russie offre sa médiation et que l'Autriche et l'Angleterre désirent ardemment la paix.

Hambourg et Brême sont menacés par la flotte française.

L'exaltation dans ces villes est intense. On parle beaucoup d'armistice dans les cercles financiers et les fonds montent.

Londres, 18 oct—Le gouvernement a abandonné la poursuite contre Gustave Flourens, aux instances de Rochefort.

Lisbonne, 18 oct.—Des nouvelles de Rio Janeiro disent que les généraux Lopez et Lopez poursuivent les rebelles dont on attend prochainement la soumission. Montevideo est assiégé par les insurgés et les citoyens sont dans de vives alarmes.

Florence, 18 oct—On se plaint de la lenteur des gouvernements étrangers à ordonner à leurs ambassadeurs de reconnaître le nouvel ordre de choses à Rome. Mazzini est ici. Il va à Rome.

On attend l'arrivée de la bulle qui dissoudra le Concile Œcuménique par la raison qu'il n'a plus de lieu où se réunir et délibérer librement.

Madrid, 18 octobre—Le port de Barcelonne est toujours fermé.

Rodriguez refuse une place dans le ministère.

Bruxelles, 18 octobre—L'*Indépendance belge* continue ses attaques contre Bismark et l'accuse de faire des insinuations non soutenues par les faits.

Tours, 18 octobre—Les nouvelles de Paris sont favorables. On a fait sauter la Seine des ponts pour communiquer avec les forts de Charenton et d'Ivry.

Les mobiles font d'heureuses sorties. Les tirailleurs commencent à troubler avec effet les lignes de communication allemandes.

Pas de nouvelles officielles d'Orléans aujourd'hui.

Le gouvernement est avare d'informations pour assurer le succès de mouvements stratégiques.

Des bombes ont été lancées sur Chateaudun cette après-midi.

Un télégramme de Dijon annonce que les Allemands occupent Vesoul.

Il n'y a pas de représentants des Etats-Unis à Tours. Le gouvernement français invite la Presse associée de New-York, à faire connaître au peuple Américain son désir de conclure un traité général entre les deux Républiques.

Londres, 18.—Les Prussiens ont attaqué la ville non fortifiée de Montdidier. Trois citoyens ont été tués et 150 maisons ont été capturés. Une réquisition de 30,000 francs a été faite sur la ville, et le maire et le banquier Deward ont été pris comme otages pour le payement.

Les troupes de Wurtemberg ont été mises sous le commandement du Grand duc de Mecklembourg.

Nouvelles de Washington.

Washington, 18 oct—Des offres ont été faites aujourd'hui pour près d'un demi-million de fusils avec des cartouches.

Nouvelles Diverses.

Memphis, 18—Les affaires ont été entièrement suspendues aujourd'hui en l'honneur des obsèques du général Lee. Les cérémonies ont surpassé tout ce qu'on avait vu jusqu'ici. Il y avait 20,000 personnes à la procession. Toutes les maisons, à l'exception d'une, étaient drapées de deuil.

Louisville, 18.—La Grande Loge des Francs-maçons du Kentucky est ici en session. 300 loges y sont représentées. On a fait la dédicace d'un asile pour les veuves et orphelins des maçons.

Cleveland, Ohio, 18—L'orage qui a éclaté hier soir a été le plus terrible de la saison. Un ouragan s'est déchaîné du nord-ouest. Trois petits navires se sont échoués et deux ou trois ont été mis en pièces. Il a péri six personnes.

Columbus, Ohio, 18.—Des retours officiels de l'élection indiquent que Perry, républicain, a 745 voix de majorité pour le Congrès dans le 1er district; Stevenson, républicain, 1549 dans le 2me; Morgan, démocrate, 2147 dans le 13me, et Sprague, républicain, 716 dans le 15me.

Oswego, 18 oct. — Une terrible tempête règne depuis ce matin. Plusieurs navires ont été jetés à la côte.

New-York, 18 oct.—Arrivés les navires à vapeur Silesia, Manhattan et Victor. Partis d'ici et arrivés à destination, navires à vapeur Batavia et Ville de Paris. Le navire Eureka a été détruit par le feu à Cardiff.

Louisville, 18. — William et Henry Kline et Jesse Jones ont été envoyés en prison sans être admis sous caution, pour le meurtre de A. F. Avery, Middletown, Kentucky.

Richmond, 18 oct—Les conservateurs du troisième district ont nommé aujourd'hui Albert Conway, comme candidat au Congrès.

Raleigh, 18 oct. — La foire d'Etat a obtenu un plein succès. Le temps est magnifique.

M. Gilliam, membre du Congrès est mort.

New York, 18 oct.—Le navire à vapeur Hermann, avec du coton et du tabac, ainsi que cent passagers, est au bas de la baie attendant une occasion pour mettre en mer. Les navires à vapeur prennent à leur bord une grande quantité de résine pour activer le feu au besoin.

Kingston, Canada, 18 oct—Une violente tempête s'est fait sentir, hier soir, sur le lac Ontario. Les navires en ont beaucoup souffert et quelques-uns ont été jetés à la côte. Les fils du télégraphe ont été abattus.

Port Hope, Connec., 18 oct—Hier soir, une forte tempête a régné ici. Des arbres ont été renversés sur le chemin de fer et les fils du télégraphe rompus sur différents points. La goëlette Kate Dridon s'est jetée à la côte près de Cobourg. Une autre goëlette a chaviré.

Poughkeepsie, 18 oct.—Les moulins à farine de Parker ont été détruits par le feu aujourd'hui. Perte $100,000.

New-York, 18.—Le maire Hall a lancé une proclamation portant que comme c'est l'intention manifeste du gouvernement fédéral de susciter toute espèce d'obstacles dans l'enregistrement des votants et d'obstruer, les citoyens naturalisés dans leur vote, intention démontrée par les officiers fédéraux qui ont voulu le jour de l'enregistrement qui sera légal mercredi, 19 courant, qui a toujours été le jour d'enregistrement, il recommande pour empêcher toute collision entre les officiers et les citoyens, le maire recommande que les bureaux d'enregistrement soient fermés le 19 et que tous les citoyens réservent leur enregistrement jusqu'à jeudi, 31 octobre, et jusqu'à mardi 1er novembre, jours qui sont les derniers pour l'enregistrement.

Louisville, 18 octobre—Hier, une action a été commencée à la Cour des Etats-Unis pour faire révoquer d'office, en vertu de la 1ère section du 14me amendement, l'Hon. Wm. Lindsey qui a été élu dernièrement juge de la Cour d'Appel à une grande majorité. Il a été allégué qu'il a juré, comme greffier de la Cour de Circuit de Hickman, de soutenir la Constitution des Etats-Unis et celle de 1862. Il s'est engagé dans la rébellion contre les Etats-Unis. Ce sera une des plus importantes affaires portées devant la Cour des Etats-Unis, en vertu du 14me amendement.

Boston, 18.—Les officiers de la douane ont découvert des opérations de contrebande s'élevant à plus de $2,500,000, en liqueurs distillées et clandestinement importées dans Boston pendant l'année 1869.

Augusta, 18.—Un grand coup de vent empêche l'opération des fils télégraphiques à l'ouest de cette ville et cause de grands dommages.

Marchés Européens.

Liverpool, 18, 3 p. m.—Coton actif. Mid. Uplands, 8 5/8 à 8 3/4. Orléans, 8 7/8 à 9. Vendu 15,000 balles. Tissus et filés plus fermes.

Liverpool, 18 octobre—Coton fermé et sans changement. Vendu 15,000 balles dont 4,000 pour l'exportation et la spéculation.

Marchés Américains.

New-York, 18 au soir.—Coton animé à la clôture, Vendu 4300 balles. Mid. Uplands, 16. Orléans 16 1/2. Farine, moins active. Fret, calme.

New-York, 18 au soir. — Le change sterling a été un peu excité. La baisse de l'or est, attribuée à l'espoir que l'on éprouve de voir les belligérants en Europe conclure un armistice, et aussi sur la hausse des cours de coton à Liverpool. Toutefois, le marché a clos avec fermeté, et après la conclusion des affaires l'or se cotait dans les rues à 113.

Savannah, 18.—Coton calme et ferme. Offres légères. Mid., 14-5/8. Vendu 300. Reçu, 4425. Stock, 45,991.

Charleston, 18. — Coton ferme. Mid. 14 3/8. Vendu 500 balles. Reçu 1870. Stock 21,961.

Louisville, 18.—Coton tendance à la hausse. Mid. 14 1/2. Farine ferme. Prix sans changement. Porc $5 00. Whisky, calme 85.

Cincinnati, 18. — Hausse demandée mais non établie. Mid. 14 3/4. Farine calme et sans changement. Mais rare et plus ferme. Porc en bonne demande et en hausse, à 26. Graisse calme.

St Louis, 18.— Farine inactive et sans changement. Mais plat et sans changement. Wiskey 87 1/2. Provisions inactives et en baisse. Porc $25 00. Graisse sans changements.

Galveston, 18 octobre—Coton calme et ferme. Bon ordinaire 13. Reçu 206. Stock 7,500.

Norfolk, 18 octobre—Coton ferme. Low Middling 14 1/4. Vendu 100 balles. Reçu 724. Stock 2,775.

Mobile, 18 octobre—Coton ferme. Middling 14 3/4 à 15. Vendu 600. Reçu 500. Stock 25,801.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 18 oct—Parti, le bateau Lessie Taylor, pour la Nlle-Orléans. La rivière est stationnaire et il y a 19 pouces d'eau aux chûtes. Il y a eu changements de temps dans la journée et ce soir il fait beau et frais.

Vicksburg, 18—Le fleuve baisse, temps nuageux et chaud.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 18—Arrivé le navire Helen Clinton, en 50 jours de Cardiff, avec des rails.

(Dépêches d'hier soir.)

St-Louis, 18 oct—Un convoi de construction du chemin de fer de Toledo, Wabash et Western, a déraillé. Deux personnes ont été tuées et trois autres ont été mortellement blessées.

Londres, 18 oct—Les Prussiens se servent du chemin de fer de Paris par la voie de Soissons. Cette voie leur a été ouverte par la prise de la forteresse.

L'impuissance de la garnison de Paris en tant qu'il s'agit de mouvements offensifs est plus évidente. On n'a pas eu de sortie depuis le 30 septembre.

Les Allemands n'ont pas ouvert le feu sur la ville, mais les forts français tirent incessamment.

Rouen, 18 oct—D'actives mesures de défense ont été prises pour protéger la ville, car sa chûte entraînerait l'interruption des communications entre le Nord et l'Ouest de la France.

Key West (Fla.), 14 oct.—Toutes les rues de la partie inférieure de Key West sont inondées.

Londres, 18 oct—On a reçu des nouvelles de Hong Kong du 31 du mois dernier. Les Européens ont été victimes de nouveaux outrages.

Buffalo, N. Y.—Le procès en diffamation intenté au *Commercial Advertiser* par David B. Bennett, représentant du 3me district de New York au Congrès, a commencé. Les défendeurs ont admis l'allégué.

Les raisons qu'ils ont données pour se justifier ont été déclarées et les témoignages qui se rapportent à la réputation du demandeur ont été également exclus. Bennett réclame $50,000 de dommages. L'affaire recommencera demain.

Philadelphia, 18. — L'honorable Wm. B. Mann, accusé de complicité dans l'assassinat de Nolan, a été mis hors de cour sans condition.

Mobile, 18 oct—Il est mort vingt personnes de la fièvre jaune depuis le dernier rapport. Le club "Cant-get-away" ayant dépensé tous ses fonds en soignant les malades, fait un appel aux citoyens absents et à tous les cœurs généreux. Si les secours n'arrivaient pas, le club se verrait dans l'impuissance d'agir.

Passe du Sud-Ouest, 18 oct, midi—Arrivée, la barque Agamemnon, en 47 jours de Rio de Janeiro, avec du café.

Partis, la navire Caledonia, la barque St-Peter et le schooner Welcome.

Londres, 18.—Consolidés 92 3/8. Bonds 88 1/8.

Liverpool, 18 oct, midi—Coton ferme. Orléans 8 7/8 d. Ventes 12,000 balles.

New-York, 18 oct., midi—Coton plus ferme, Orléans 16 1/2, ventes 2,000 balles.

New-York, 18—Actions fermes. Or 112; escompte 6 à 7; sterling 8 1/2 et 9 1/4; 5-20 de 1862—112 7/8.

AUTRES NOUVELLES.

(Dépêches spéciales au *Picayune.*)

New-York, 18 oct—Dans la bataille livrée devant Paris samedi dernier, les Prussiens ont perdu 3,000 hommes en tués, blessés et prisonniers, ainsi que de l'artillerie, des drapeaux et une grande quantité d'approvisionnements.

Les journaux allemands n'ont publié aucune nouvelle de Metz depuis une semaine.

Une grande agitation règne à Hambourg et à Brême par suite de la réapparition de la flotte française.

Les banquiers de Londres refusent de négocier les traites sur l'Allemagne, particulièrement sur Berlin. On regarde la situation financière de la Prusse comme périlleuse. Il y a menace de panique.

New York, 18 oct—Le câble nous transmet les nouvelles suivantes :

Le gouvernement français prépare une concentration de forces dans le but de commencer des opérations offensives sur une grande échelle. On suppose qu'il s'agit d'attaques sur différents points stratégiques.

L'armée Belge de Namur a été renforcée par de la cavalerie et de l'artillerie.

Garibaldi a terminé par ces mots une allocution à ses soldats : "En avant dans les Vosges !"

Le bruit court que Bazaine se bat à Thionville. Cette rumeur donne de la consistance à la nouvelle transmise hier et d'après laquelle Bazaine se serait échappé de Metz et qu'il se trouvait à Thionville d'où, croyait-on, il prendrait l'offensive.

L'or est tombé à 12 5/8 par suite de rumeurs d'armistice.

Des nouvelles de midi, reçues de Londres, disent que de grands banquiers ont reçu des nouvelles d'un armistice. Toutes les valeurs ont haussé.

Souscription Patriotique

OUVERTE PAR LES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

—AU PROFIT—

Des Soldats blessés et des Victimes de la guerre, en France.

Sous la direction d'un bureau ainsi composé :

Président : ALBIN ROCHEREAU; Vice-Présidents : JOSEPH GIROD, PAUL ESTEBAN, FÉLIX LIMET, L. GRAND; Secrétaire J. TOCATRE; Trésorier : ERNEST MERILH.

Un comité composé de trente membres a été désigné par le Bureau. Chacun des membres de ce comité, porteur d'une liste paraphée par le président et le secrétaire du bureau, est autorisé à recevoir des souscriptions. Des listes de souscription ont, en outre, été déposées aux endroits suivants :

A. Rochereau, 16 et 18, rue St-Louis.
Bureau de l'*Abeille*, 73, rue de Chartres.
J. Tujague, 14, rue de Chartres.
Bureau de la *Renaissance Louisianaise*, rue Conti, coin du Passage de la Bourse.
Bureau de l'*Epoque*, 111, rue de Chartres.
Hébert et Escousse, coin Chartres et Bienville.
Théophile Gollain, coin Dumaine et Vieille-Levée.
Joseph Leblanc, 365, rue Vieille-Levée.
Bodet et Gueydan, 61, rue Vieille-Levée.
Dibonnard, coin Canal et Bourbon.
Grand, 15, rue Carondelet.
Trotot, rue Dryades, près Poydras.
Masquère, coin Remparts et Poydras.
Pochelu, au Stock Landing.
Camille Barès, coin Madison et Vieille-Levée.
Barthélemy Anthony, coin Ursulines et [illegible] Levée.
B. Matharan, marché Dryades.
Ph. Machet à Baton Rouge.
J. Fabry, paroisse Ascension.
[illegible] Lacassagne, voyageant dans les paroisses.
A. F. Bareyre, à Plaquemines, paroisse Iberville.
Jules Vigé, à Brownsville, Texas.

MM. les Editeurs,

Permettez-moi de soumettre quelques faits au public. En ma qualité d'entrepreneur de pompes funèbres, je commandai, hier matin, à heures et demie, un enterrement de deuxième classe à la Fabrique de l'Eglise St Louis [illegible] M. Bonnot fils, employé au secrétariat de la Fabrique, de donner au clergé à 4 heures au domicile [illegible].

[illegible]

Je n'ai maintenant qu'une question à adresser à ces messieurs ainsi qu'aux employés de la Fabrique. Quand l'heure d'un enterrement est fixée, peut-on la changer au moment même où il doit se faire ? Tout était réglé depuis le matin et les frais acquittés d'avance. Comment désavouera-t-on plus tard que le clergé avait un autre enterrement qui le força de se manquer de parole ?

Cependant il devait y avoir quelque chose de plus. Le [illegible] la proposition de M. Bonnot; et je l'avais fait, beaucoup de parents et d'amis auraient manqué l'enterrement, et tout le monde m'eût blâmé.

Quelques mots d'explication de la part du Conseil de Fabrique et de Messieurs du Clergé ne seraient pas inutiles dans cette circonstance.

L'enterrement dont j'étais chargé, hier, n'a pu avoir lieu qu'à 4 heures moins un quart, c'est-à-dire une heure et quart après l'heure dont il avait été convenu le matin, et au moment où le convoi était presque complété !

P. DUPORT, Entrepreneur de Pompes Funèbres.

Décédé, le 22 juillet 1870, à Jacmel, Haïti, à l'âge de 29 ans, JAMES ALFRED EVANS, natif de la Nouvelle-Orléans.

Falleció ayer, á las 8 de la noche, á la edad de 15 años, RAFAEL ORFILA, hijo de Fran-co y de Pamela Arroyo de Orfila. Se suplica á los amigos de la familia se sirvan acompañar el cadáver á su última morada, para cuyo efecto se reunirán calle Basin No 86, hoy, miércoles, 19 del corriente, á las 4 en punto de la tarde.

De parte de su familia.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ U∴

Or. de N.-Orléans, 19 de Octubre de 1870. E∴ V∴

La R∴ L∴ Espérida No 9, bajo la jurisdicción de la M∴ P∴ G∴ L∴ del Estado de la Le.

Hermanos dignados al G∴ A∴ D∴ U∴ llamar á si, el alma de RAFAEL ORFILA, hijo de nuestro querido h∴ Fran'co Orfila, se suplica á todos los hh∴ de esta [illegible] [illegible]

[illegible] FELIX GILBERT, Secto.

SERVICE FUNÈBRE.

Samedi prochain, 22 octobre, un service funèbre sera célébré à 7 1/2 heures du matin, dans l'Eglise des [illegible], rue Baronne, pour l'anniversaire de la mort du Rév. Père CAMBIASO. Les amis de la ville et ses nombreux [illegible] y assister.

JACOB OTT,

Entrepreneur et Constructeur,

184 ....RUE DELORD........184

(Place Tivoli.)

TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.

Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences.

Il fait et répare les curves. Fait des devis pour constructions nouvelles.

Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 39 du Mechanics Exchange, No. 18, rue Union, entre St-Charles et Carondelet, seront exécutés avec promptitude.

ENTREPOT DE TAPIS

Au No 17 de la Rue de Chartres.

A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Stores, Rideaux, Articles de Tapisserie, Crins, Couvertures de laine, Tapis de table, Toiles [illegible], etc.

Water-Works. Water-Works.

C. L. CHAPPUIS,

ENCOIGNURE des rues Bienville et Bourbon, à l'honneur d'informer le public qu'il est autorisé par la Compagnie des Water-Works, à installer les conduits, pipes, les hydrants, etc., et à faire toutes les réparations [illegible] [illegible]

NOTICE AUX PARENTS.

LES vacances du Collège Spring-Hill [illegible] [illegible]

Avis.

LE Dr. RANCE a transféré son domicile au No. [illegible] de la rue du Maine, entre Dauphine et Bourbon. Heures de consultation—de 8 à 10 [illegible].

Au public.

Nlle-Orléans, 18 octobre 1870.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un quart de billet combinaison No. 27, 48, 63,—classe 316 de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,—billet qui a gagné le lot de Deux mille deux cent cinquante piastres, lundi 17 octobre 1870; que le montant lui a été promptement payé sur présentation du billet au bureau de la Compagnie.

J. SEYMOUR BURKE.

19 oct—PP Au No. 387 de la rue Lafayette.

Changement de Domicile.

Mme MEAUMÉ a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général, qu'elle vient de transférer son atelier rue Ste-Anne, No. 26, entre Bourbon et Dauphine. Elle continuera à vendre les patrons les plus nouveaux et à couper et faufiler sur mesure, les robes et vêtements dont les Dames désireront se confier par la couture, le tout à des prix très avantageux.

A louer,

LA MAISON DE RÉSIDENCE, en briques, à trois étages No 21 rue des Remparts, entre Canal et Douane.

S'adresser à Arthur Bonis. No 104 rue du Canal.

Pour la Paroisse Plaquemines.

Deux voyages réguliers par semaine. Jours de départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS matin à 8 heures. BRADISH JOHNSON. W. S. Bassett, capitaine, O. C. Canton, Jr., commis. Un canot est constamment sur la levée pour recevoir son fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. M. PETERSON, 105 Gravier.

Messieurs les Editeurs : — Le journal "Republican" ayant refusé de publier l'avis suivant, veuillez lui donner la publicité de vos colonnes :

AU PUBLIC.

Ayant lu dans le "N. O. Republican" d'aujourd'hui, 15, que E. Davis et A. Belot étaient les candidats réguliers du parti républicain pour Représentants du Cinquième Ward, nous désignons les portion [illegible]. MM. E. Davis et A. Belot ayant été battus par nous, à 60 voix de majorité, à l'élection primaire tenue le 20 août 1870. Nous nous considérons comme les candidats réguliers du Ward et nous nous présentons comme tels au vote du peuple quoi qu'il puisse arriver.

Veuillez agréer, etc.

JULES LANABERE,
CAPT. JOS. FOLLEK.

AVIS.

MITCHELL, CRAIG & Co. transportent, en ce moment, leur immense stock de Meubles à leurs nouveaux magasins, Nos. 101 et 103, de la rue du Camp, connus sous le nom de "Bâtisse Merchants". L'ouverture en aura lieu le 1er novembre. Ils seraient heureux d'y recevoir leurs amis et le public.

MITCHELL, CRAIG & Co.

AVIS.

UN BON TENEUR DE LIVRES bien recommandé, ayant quelques heures de loisir dans la journée, désirerait trouver à tenir une comptabilité quelconque en français ou en anglais, avec rémunération très modérée.

S'adresser — A. W., Glass Box 1668, N. O.

Association pour l'érection d'un monument au général Robert E. Lee.

LES personnes qui désireraient devenir membres d'une association, sous le titre ci-dessus, dans le but d'ériger un monument à la mémoire de feu le général ROBERT E. LEE, peuvent se procurer les articles d'association à notre bureau, No 5 rue Royale, où se trouve.

F. FUSELIER,
EDOUARD BARNETT,
M. T. DUCROS.

Egarée ou recélée,

Une chienne setter, noire, marquée de feu aux quatre pattes et aux [illegible], une ronde [illegible] au poitrail répondant au nom de FLORA, et ayant un collier [illegible]. Celui qui la ramènera [illegible] sera récompensé.

La Toussaint.

Réparation de Tombeaux.

G. CONSTANT, peintre, 27 Remparts, coin St-Philippe, se charge, à prix réduits, du blanchissage des tombeaux, de la peinture des grilles, etc., etc.

ENTREPOT

de Tapis et de Toiles Cirées.

ELKIN & CO,

168..........RUE DU CANAL..........168

REÇOIVENT en ce moment, des Tapis Anglais, Velours et Bruxelles, de nouveaux genres et de qualités supérieures, Tapis trois plis et Ingrains, Toiles cirées de toutes largeurs, Stores, Rideaux, etc.

Et tout ce qui se rattache à leur genre de commerce.

Ils offrent le tout à un BON MARCHÉ EXTRÊME.

En Débarquement

du navire AGRA, arrivé de Bordeaux.

VINS ROUGES.

100 barriques [illegible]
25 barriques Château B. P.
20 demi-barriques Château B. P.
1100 caisses Claret B. P.
VINS BLANCS.
[illegible] barriques Saint-Germain B. P.
[illegible] caisses [illegible] B. P.
SARDINES A L'HUILE.
[illegible] caisses de 100 boîtes.
PETITS POIS FINS.
[illegible] caisses de 100 boîtes.
A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr.,
No 8, Vieille Levée.

EN débarquement du navire AGRA, de Bordeaux.

[illegible] barriques VIN ROUGE "Quergier"
[illegible] do do Macaire.
[illegible] do do Floirac.
[illegible] do do St Macaire.
[illegible] caisses do Godard.
[illegible] et 40 EAU-DE-VIE J. B. Godard.
[illegible] do do do do
A vendre par A. ROCHEREAU & CO.
No 19, rue St-Louis.

Champagne !

100 Caisses Champagne, Cte. HEIDSIECK.

—Aussi—

Vins de Bordeaux en barriques et caisses, vin de Madère, Abricots et Cerises à l'eau-de-vie, Eaux-de-vie en paniers et caisses, Sardines à l'huile, Vin de Porto, etc.

A vendre par BERCIER & REINE.
49, Vieille-Levée.

TEINTURE A LA VAPEUR ET DEGRAISSAGE.

E. EUG. GEORGEST,

Coin Remparts et St Philippe.

CETTE maison qui a eu à faire l'an dernier, par la modicité de ses prix, un chiffre considérable d'affaires, vient offrir au public une nouvelle diminution pour tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage de vêtements.

Robe en cotonnade pour noir 40, jupe 30, cachimire et laine et coton 75, jupe 50, Paletot pour noir 75, pantalons 65, gilet 65, paletot pour marron $1.25, pantalon $1.00, robe en soie pour noir $3.00, jupe $2.00, pour marron $1.00, pour bleu, rose, vert, rouge violet $1.50, rideaux rouge 60, autres couleurs 1.50. Nettoyage de paletot, pantalon, gilet, robe 60, 75 cts.

Banque de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 24 septembre 1870.

ATTENDU qu'à leur séance du 2 septembre 1870, les Directeurs de cette banque ont adopté la résolution suivante :

"Il est résolu—Que la Direction est d'avis que la section 1 de l'article VIII de la charte de cette banque devrait être amendée de manière à ce qu'il n'y ait jamais d'augmentation du montant, des actionnaires [illegible] [illegible]

Les actionnaires de cette banque sont requis de se présenter au local de la banque, angle des rues Camp et Canal [illegible] [illegible] d'amendement à l'acte d'incorporation.

M. AUGUSTIN, Caissier.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 28 septembre 1870.

LES Séries O et P, des obligations et des coupons de cette Institution, signés A. B. Roman et A. B. R. ayant été rachetés, le public est prévenu de ne pas les négocier, attendu qu'ils ont été volés dans la nuit du 30 janvier dernier, [illegible] ces valeurs ont été introduites dans le local de la Banque.

M. A. PEIRE, Caissier.

CHANGEMENT DE LOCAL.

Pension Française.

MME DENISE a transféré sa PENSION, du No 63 rue Bourbon, au No 167 rue Douane.

Prix, par jour (y compris vin et chambre)......$1.

par semaine (pension régulière)......$5.

Modes et Confections.

DÉSIREUSE de répondre au bienveillant patronage que lui prodigue sa nombreuse clientèle, Mme E. TRIBOUT vient de recevoir de nouveaux sacrifices pour l'amélioration de son établissement.

Elle a, à cet effet, transféré sa résidence au beau local de la rue Royale 26, (1er étage), anciennement occupé par Mme Ferres, entre Bienville et Conti.

FATJO, MARKS & Co.

ONT transféré leur magasin aux Nos 58 de la rue Tchoupitoulas et 72 de la rue Poydras.

Les bureaux sont dans la rue Tchoupitoulas.

CONSULAT DE FRANCE.

Avis Mensuel—Octobre 1870.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent, ou tous ceux qui pourraient donner des renseignements [illegible].

A	G
Alber, Bernard Louis	Gardère, Joseph
B	L
Bernard, [illegible]	Laye, [illegible]
Bourveau, Jean [illegible]	Lavaux, Catherine (Mlle)
Barbe (Mme) [illegible]	Lemaire, Justin
Bonneville (les époux)	Lemonnier, Jules
C	Lespagne, Jn.-Ste.
Chaudière, [illegible]	Leveque & Neuburg
Courrieres, [illegible]	Louvet, [illegible]
D	M
Delmas, [illegible]	Manchon, Philippe
Duffel, [illegible]	O
Dupuis, [illegible]	Oster, Edmond
E	P
Escot, [illegible]	Pinelle (les époux)
F	Polanger, Jean (Mlle)
Fouin (Mme Vve)	Q
Fréchon (les époux)	Quentin, [illegible]
G	R
Geay, Marie (Mlle)	Roy, Hippolyte
Gendrin (Mlle-Hortense)	T
Giraud, Benjamin (Mme)	Thiberville (Mme)
	Thomas, [illegible]
	V
	Vergnes, Gilbert

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis No 16, entre celles de Chartres et Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons.
Toute espèce de Candis à la crème.
Toute espèce de candis nougats.
Candis Star.
Candi amer (Horehound).
Candi tressé.
Candi dur.
Popping Kisses américains.
Pâte de Jujube.
Toute espèce de Chocolats.
Gommes.
Bonbons fins;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.

Toute espèce de GATEAUX unis et simples.

GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que

Boîtes de fantaisie.
Ornements de toutes grandeurs.
Feuilles de pâte de gomme.
Feuilles or et argent.
Toute espèce de roses.
Fleurs de tous genres.
Cornes d'abondance.
Bonbons de fantaisie.
Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS

RUE VIEILLE-LEVÉE.

CANDI Bon Ton.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous contient

UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, ÉPINGLETTES, POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC., ETC., ETC.

Manufacturés par GEO. MILLER & SON 604 Market st. Philadelphie.

300 DOUZAINES, venant d'arriver, et à vendre en détail à 25 cents, par NORMAN & REISS, Seuls Agents.

Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

C. H. ZIMMERMANN & Co.

Aux Nos 94 et 96 de la rue du Canal,

REÇOIVENT, en ce moment, un stock complet de

Bracelets "Band."
Bracelets chaîne.
Broches miniature.
Médaillons émaillés.
Médailles et
Rosaires catholiques,
en or et en argent.
Argenterie riche
en caisses et
Services.
Orfèvrerie Allemande en
Christofle.
Coutellerie de table,
à manches ivoire
et nacre.

Ils réparent et émaillent les bijoux et ressertissent les diamants.

Réparation de montres et de régulateurs.

Tous les employés de la maison parlent le français et les articles seront pris et livrés [illegible].

Ouvriers Tailleurs.

DE bons ouvriers tailleurs pour de grandes pièces pourront trouver à s'employer en s'adressant chez

V. MERLE, [illegible].

Inutile de se présenter sans être capable.

Wm A. VALLOFT,

MARCHAND DE MEUBLES,

249..........Rue Royale..........249

Entre St-Philippe et Ursulines.

Rappelle à ses amis et au public qu'ayant, par les derniers arrivages, considérablement augmenté son beau stock de meubles de chambres à coucher, de salons, de salles à manger, etc., tels que bois, en acajou et en noyer, des derniers genres, il est à même de les vendre à très bas prix. Les [illegible] y trouveront à leur goût avec [illegible] celles qui voudront bien s'adresser à lui avant de faire leurs achats ailleurs.

P. DÉJAN,

MARCHAND DE MEUBLES

Neufs et d'Occasion.

ENCOIGNURE DAUPHINE ET QUARTIER.

Achat, Vente et Réparation de Meubles.

On se charge des Déménagements.

M. Déjan, qui revient d'Europe, et qui a visité les fabriques de New York, Boston et autres, a choisi de beaux meubles, et il engage les personnes qui sont sur le point de se marier, à venir visiter son établissement au coin des rues Dauphine et Quartier.

Changement de Domicile.

Compagnie d'Assurance de l'Union.

LES Bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nlle-Orléans, ont été transférés rue Carondelet No. 3, à côté de la Banque de l'Union.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Changement de Local.

LES bureaux des agents pour la vente des Machines à coudre de Wheeler & Wilson ont été transférés au No 140 de la rue du Canal, (en face des anciens bureaux) entre les rues Bourbon et Dauphine, où l'on peut acheter, à des prix raisonnables, du coton en bobine, de la soie, de l'huile et des garnitures de machines à coudre.

PECK BROTHERS, Agents.

Changement de local.

J'avertis mes amis et le public que j'ai transféré ma fabrique de parfumerie et de cartes de collecte au No. 41 rue de Chartres.

A. DOUSSAN.

Propriétés à vendre et à louer.

A louer,

Les maisons Nos [illegible] rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine; chacune convenable pour une petite famille.

S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

Maison à Louer.

La grande maison à trois étages et à véranda, No 228 de la rue Royale, entre les rues St-Philippe et Dumaine, est à louer à bas prix. S'adresser à

THEO. DANZIGER & SON.
Au No 268 de la rue du Canal.

A Louer

LE beau logement situé au-dessus du magasin de T. Moreau, encoignure Royale et Toulouse. Possession immédiate sera donnée.

T. MOREAU, Coin Royale et Toulouse.

A LOUER—La maison à deux étages construite en bois, avec façade en briques, No 205, rue St-Claude, entre Esplanade et Dumaine, contenant neuf chambres, cuisine, chambre à bains, galerie sur le devant, le derrière et sur le côté, et jardin à fleurs de côté, et grande cour au fond avec des arbres fruitiers de choix; citerne et hydrant. Les installations de gaz et les meubles du salon pourront être vendus au locataire, s'il le désire.

S'adresser à O. VOORHIES, No 205, rue St Claude ou aux Nos 11 et 13 rue des Magasins.

A Louer,

Cette jolie MAISON située No 169, rue St. Pierre, près Bourgogne.

Aussi—Un beau BUREAU au second, No 17, rue Carondelet, entre Canal et Commune.

Pour les conditions, s'adresser à HERMANN HERTZ & CO., No 177, rue de la Commune.

A LOUER,

Pour le 1er octobre, l'ensemble de la maison située à l'encoignure des rues Bourbon et St. Louis.

Convenable pour une pension.

Pour les conditions, s'adresser chez Mme Vve CHARLES LABORDE, No 41, rue d'Orléans, à côté de la pharmacie de M. Cherot.

A LOUER.

La résidence en planches, à deux étages, rue Dauphine No 349, près de la rue Esplanade, avec gaz, citerne et water-works. On entrera en jouissance immédiatement.

S'adresser à O. HOPKINS, 29 rue de l'Union.

A Louer,

Le rez-de-chaussée du magasin No 25 de la rue St-Charles, en face de l'hôtel St-Charles. S'adresser à Edouard Burthe, au No 15 de la rue Royale, Nlle-Orléans.

A louer,

UN TERRAIN de 120 pieds, rue des Remparts, No 257, entre St. Philippe et Ursulines. Une partie des améliorations pourrait être utile au [illegible] ou [illegible], avec un bail de 3 à 5 ans. Emplacement convenable pour un dépôt. Une maison basse de 4 chambres et [illegible] [illegible] à l'un des angles du terrain.

Pour les conditions s'adresser rue de Chartres No 22.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIÈRE et de son ALE, j'ai placé pour ma commodité et celle de mes pratiques, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. H. Girardey & Co. Les ordres qu'on y dépose seront exécutés [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 18 OCTOBRE—CLASSE 317.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
67	36	20	50	14	63	73	48	59	28	34	71	27	—

Les tirages et dossiers, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les locaux de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.

Rue St.-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.

En témoignage, nous apposons notre signature Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 18 octobre 1870.

E. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

LOTERIE

d'une Corbeille garnie par

Mme MARGUERITE DEMONPIERRE,

Au Profit des Blessés Français.

120 Billets.................50 cents le Billet.

On s'inscrit à la Librairie de MM. Hébert & Escousse, coin Chartres et Bienville, où la corbeille est exposée.

Appareils Vaporifères Portatifs

—DU—

Dr LEFEBVRE

POUR prendre soi-même, ou administrer à domicile, des bains de vapeur de tous genres, des fumigations et des douches aux malades, dans le lit.

Aussi—Petits appareils pour les inhalations de vapeur simples ou composées, extrêmement utiles dans les affections des voies respiratoires, et pour doucher les parties délicates ou douloureuses, telles que les yeux, le bouche, le nez, les oreilles, la surface des plaies, etc., etc. Ces petits appareils, sont employés avec succès pour combattre les névralgies, provoquer une sudation locale, en procurer la résolution des tissus morbides.

Les appareils dont il s'agit ont été expérimentés plus de deux mille fois dans les hôpitaux civils et militaires de Paris et ont reçu l'approbation de l'Académie de Médecine.

Le Dr LEFEBVRE, qui se propose de passer quelques mois à la Nlle-Orléans, peut être consulté de midi à deux heures, chez le Dr. Duperron, dentiste, No 86 rue Bienville coin Royale, il mettra quelques appareils à la disposition de ses confrères qui auraient des malades atteints d'affections chroniques à traiter par la sudation et l'absorption cutanée.

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE D'ENGRAIS, (The New Orleans Sanitary and Fertilizing Company) manufacture en ce moment un engrais supérieur sous le nom susdit. Les personnes qui l'emploient sont d'avis que les propriétés de cet engrais ne sauraient être surpassées par aucun autre offert sur cette place, ce qu'attestent les nombreux certificats fournis par des habitants. Prix par tonneau de 2000 livres, $40 en barils, $45.

MIZER & OWEN, Agents Généraux pour les ventes, New Orleans Sanitary & Fertilizing Co., No 91 rue Carondelet.

Maison P. Mallard,

Encoignure Royale et Bienville,

ANNONCE à sa nombreuse clientèle qu'il vient d'arriver d'Europe et du Nord, où il a fait un choix d'un magnifique assortiment de marchandises dans son genre et qu'il offre à vendre à des prix très bas. Cette maison doit la réputation de n'avoir pas été surpassée, outre ses produits à manger, chambres [illegible], Rideaux de Baldachin, Nottingham, Mousseline, Tapis de toutes sortes, Tentures, Cristal, Porcelaine, Miroirs, [illegible]. Elle a aussi fait un très joli choix de PAPIER PEINT, tout nouveau et BRONZES D'ART, Porcelaine de fantaisie, Cristaux, Médaillons de Venise, du dernier goût.

G. L. FEVRE,

148............Rue Royale............148

IMPORTATEUR

de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET MÉGISSÉS, CHÈVRES, en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS, REÇOIT par chaque steamer, d'EUROPE et de NEW-YORK un bel assortiment de cuirs français de grandes renommées, élastiques, galons, ornements, [illegible] pour machines, grand assortiment d'articles de [illegible] pour chaussures de dames.

Flanelles Françaises.

Pâte à cordonnier pour [illegible], tiges de bottes, bottines et souliers de tous genres. CUIRS A SEMELLE DE L'OUEST ET DE NEW YORK.

Bureau de la Compagnie New-Orleans City Rail-Road.

Nlle-Orléans, 17 octobre 1870.

A UNE assemblée du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue aujourd'hui, un dividende de QUATRE PIASTRES par action a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 2 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à cette date.

P. B. SANNOTT, Secrétaire.

Liqueurs et Conserves.

100 Caisses VIN BLANC et rouge de Grasse, etc.
125 Paniers ANISETTE de Marie Brizard.
15 Caisses LIQUEURS assorties de Marie Brizard.
15 do crême de cacao à la vanille, Bénédictine.
10 do de la Grande Chartreuse.
25 do MUSCAT-MUSCATEL, Malaga.
25 do MOUTARDE Impériale de Bordeaux.
25 do FRUITS A L'EAU-DE-VIE.
25 do PATES truffes assorties de Rodel.
25 Flacons, Chapons et Poularde truffés de Rodel fils.
20 Livres SAUCISSON de Lyon.
[illegible] barriques et barils VINAIGRE de vin blanc.
10 Caisses VINAIGRE de vin blanc.
[illegible] SAUCE Worcester de Lea & Perrins et Davenport de Liverpool, à vendre par J. B. SOLARI, Vieille-Levée.

En débarquement du navire 'Agra,' de Bordeaux :

100 Barriques VIN ROUGE—Castillon;
100 caisses VIN ROUGE—St-Louberg
100 caisses VIN BLANC—Château Riagnac
30 barils VINAIGRE de vin blanc.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 60, Vieille Levée.

OUVERTURE DES ÉCOLES.

La Maison Lelièvre,

174............rue Royale............174

SUCCURSALE rue Baronne No 9, près Canal, A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son assortiment de livres d'écoles français et anglais et articles de bureaux est des plus complets.

Toutes ces marchandises seront vendues à l'ancien magasin et à notre succursale, au plus bas prix de la place.

POUR LA TOUSSAINT,

A VENDRE CHEZ

LELIÈVRE,

174, rue Royale et à la Succursale, No. 9, rue Baronne, près Canal.

10,000 COURONNES ET GUIRLANDES des plus variées, pour tombeaux.
1,000 Croix avec inscriptions, pour tombeaux.
1,300 Médaillons Funèbres avec inscriptions françaises et anglaises.
100 Rames Papier [illegible], première qualité, [illegible] Satin, pour fleurs, couleurs assorties.

Un grand assortiment d'Apprêts pour Fleurs, Vases, Corbeilles et Jardinières, genres nouveaux, trop longs à énumérer.

Une immense quantité de Bouquets et Fleurs Artificielles.

Les ordres de la campagne seront remplis avec promptitude, nous prions nos amis de ne pas attendre aux derniers jours de ce mois et pour nous les faire.

Café Rio.

EN débarquement du navire "Ledbury," et de Rio Janeiro, à vendre, au plus bas prix du marché, par RULEFF, RAYMONDY & CO., No 8 rue Natchez.

W. H. HENNING,

Marchand de Groceries et de Vins,

REMERCIE ses amis et le public du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et a le plaisir de leur annoncer qu'il a ouvert, au

No 75 de la rue du Camp,

un nouveau et vaste magasin où ils trouveront un beau stock de GROCERIES, de THÉS, de VINS, &c., des premières qualités et un fonds complet d'articles français, anglais et allemands.

Sa grande expérience dans ce genre d'affaires le met à même de choisir les marchandises qui conviennent au marché de la Nlle-Orléans.

Il espère mériter, par son zèle et sa loyauté, l'appui dont il a été honoré dans le passé.

Il se contente d'un léger bénéfice et garantit pleinement tout ce qu'il vend.

W. H. HENNING.

Groceries, Vins, Liqueurs, Cigares, Cigarettes, &c., &c.

M. E. DELERY annonce à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir au No 18, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, un magasin de Groceries, Vins, Liqueurs, Cigares, Cigarettes, etc., etc., tous de première qualité, et aux prix les plus modérés.

Les marchandises seront délivrées à domicile sans frais.

En débarquement du navire AGRA venant de Bordeaux.

160 barriques vin rouge V. S. St-Macaire, [illegible] barriques vin blanc, Richard [illegible], 25 barils vinaigre, Richard Frères, 100 caisses vinaigre, Richard Frères.

A vendre par AMÉDÉE COUTURIE, No 2, rue Vieille Levée.

Infirmerie de la Nouvelle-Orléans

Au No 143 de la rue du Canal,

sous la direction des

Drs CHOPPIN, BRICKELL, BEARD & BRUNS

REÇOIT les personnes atteintes de la fièvre jaune et d'autres maladies. (Elle est ouverte à toute heure du jour et de la nuit.)

Les malades trouveront les meilleurs soins.

J. DICKSON BRUNS, D. M., Médecin-résident.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1870.

A la demande d'une majorité des actionnaires, une assemblée des actionnaires aura lieu le MERCREDI, 2 novembre, à 1 heure, pour décider s'il convient de changer la banque en Banque Nationale.

Par ordre des Directeurs,

GEORGE A. FREBET, Caissier.